

## PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 28 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mars 2023, conformément aux articles du Code Général des collectivités territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Chantal TORCK, Maire.

**PRÉSENTS** : TORCK Chantal • BELOVIC Claude • BORDE Aline • CAMUS Jacky • COLSON Sylvie • FAIVRE Michelle • FERRAROLI Noémie • GIBOUDEAUX Denis • GOUBY Maurice • LEFEVRE Nicolas • MARCHAL Christine • MICHEL Jean Marc • PATENAT Sophie • PONSOT Danièle • VILMONT Françoise

**ABSENTS EXCUSÉS** : BALAY Jean pouvoir à COLSON Sylvie • CLEON Yann • GRAPPIN Céline pouvoir à MARCHAL Christine • JACQUOT François pouvoir à BELOVIC Claude •

**SECRÉTAIRE** : COLSON Sylvie

### Vote du compte administratif de la commune

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'un montant de 1 057 066.30 €.

Voté à l'unanimité.

### Approbation du compte de gestion de la commune

Approbation du compte de gestion de la commune dressé pour 2022 par le comptable public.

Voté à l'unanimité.

### Affectation du résultat

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au compte R002	1 057 066.30 €
Affectation au déficit reporté d'investissement au compte D001	223 226.03 €
Affectation au compte 1068	223 226.03 €

Voté à l'unanimité.

### Vote des taxes.

Madame le Maire informe que l'état de notification des produits prévisionnels, envoyé par les services fiscaux, indique à nouveau la taxe d'habitation. Les résidences secondaires sont concernées par cette taxe.

Même si la commune n'augmente pas ses taux, le taux de référence pour les taxes a augmenté. Cette augmentation représente environ 8.99 % pour l'année 2023.

Le conseil municipal décide de garder le même taux que l'année précédente, à savoir :

- Foncier bâti : 41,29 %
- Foncier non bâti : 26,92 %
- Taxe d'habitation : 18,99 % (même taux que 2021)

	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux d'imposition	Produits attendus
Taxe foncière bâtie	1 750 000 €	41,29 %	722 575 €
Taxe foncière non bâtie	90 300 €	26,92 %	24 309 €
Taxe d'habitation	118 821 €	18,99 %	22 564 €

Voté à l'unanimité.

### Budget primitif 2023

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 2 421 620.30 €

Dépenses et recettes Investissement : 1 285 855.03 €

Voté à l'unanimité.

### Cimetière

Le tarif des concessions n'a pas augmenté depuis 2016 et il conviendrait d'actualiser le montant.

Concession pleine terre et cavurne : 30 ans - 350 €

Columbarium (4 urnes maxi) : 15 ans - 250 €

Voté à l'unanimité

### Classe ULIS de Petit-Noir

Pour des raisons pédagogiques, deux enfants de Chaussin sont scolarisés en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) de Petit-Noir pour la période du 2<sup>ème</sup> semestre 2022. La commune de Chaussin n'a pas de structure adaptée pour ces enfants.

La commune de Petit Noir facture une participation aux frais scolaires, à savoir 447.59 € par enfant pour cette période, soit 895.18 €.

Voté à l'unanimité.

### Subventions :

- 1000 € APE
- 1000 € Ecurie du Val d'Orain (rallye les 19 et 20 mai)
- 1500 € Secours Populaire (augmentation du nombre de familles)
- 400 € à l'Union commerciale des artisans et commerçants UCAC
- 300 € ANACR (Mme Ponsot et Mme Torck concernées par cette association ne prennent pas part au vote)
- 250 € Souvenir Français (Mme Torck, MM Lefèvre et Belovic concernés par cette association ne prennent pas part au vote)

Voté à l'unanimité.

### Voie

Des panneaux et des barrières vont être ajoutés sur le parking vers Colruyt (voie verte).

### Bâtiments

5 Rue de l'Hôtel de Ville : Les travaux avancent bien.

Extension et réhabilitation de la gendarmerie : le cabinet d'architecte Roux prend en compte les modifications apportées.

Réhabilitation du gymnase : projet pas assez avancé pour être mis au budget prévisionnel.

### Bois – Environnement

80 % des affouages sont terminés.

### Questions diverses :

Remerciement des DDEN au Conseil municipal pour la subvention versée.

Remerciements du Rotary Club.

Cérémonie du 13 avril à 17 h 00 devant le cénotaphe de Simone Michel-Lévy.

Cérémonie des Déportés : dimanche 30 avril à 11h00.

Chasse aux œufs pour les enfants des écoles de Chaussin organisée par les maires de Chaussin et d'Asnans-Beauvoisin : samedi 8 avril à 11h00, repli en cas de pluie sous le préau de l'école élémentaire.

Concert de la Lyre Chaussinoise 15 avril à 18h00 à l'église de Chaussin en présence de l'harmonie d'Hérimoncourt.

Vendredi 2 juin : fête des voisins.

Vide grenier de l'APE : 25 juin

Arts Pluriels : 24 et 25 juin

Ouverture de séance : 19H30

Clôture de séance : 20H50



Le Maire,  
Chantal TORCK